

États financiers consolidés de

**Le Collège d'arts appliqués  
et de technologie La Cité collégiale**

31 mars 2015

# **Le Collège d'arts appliqués et de technologie**

## **La Cité collégiale**

31 mars 2015

### Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État consolidé des résultats .....	3
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds.....	4
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	5
État consolidé de la situation financière .....	6
État consolidé des flux de trésorerie .....	7
Notes complémentaires .....	8-22
Subventions - Annexe 1 .....	23
Services associés - Annexe 2 .....	24

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de  
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 15 juin 2015

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

État consolidé des résultats  
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Élimination des comptes interfonds	2015 Total	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>						
Subventions (annexe 1)	50 677 507	1 716 552	-	-	52 394 059	52 447 960
Frais de scolarité	16 082 819	-	-	-	16 082 819	15 875 972
Revenus de contrats	6 397 885	-	-	-	6 397 885	6 319 444
Frais accessoires et de fournitures	2 956 540	-	-	-	2 956 540	2 994 091
Services associés (annexe 2)	2 049 181	1 105 199	1 730 383	(685 232)	4 199 531	4 431 819
Intérêts	144 397	-	481 377	-	625 774	351 941
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	837 430	-	424 898	(727 795)	534 533	718 156
Divers	4 765 668	-	-	-	4 765 668	4 335 429
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	-	5 297 239	-	-	5 297 239	5 718 191
	<b>83 911 427</b>	<b>8 118 990</b>	<b>2 636 658</b>	<b>(1 413 027)</b>	<b>93 254 048</b>	<b>93 193 003</b>
<b>Charges</b>						
Opérations						
Enseignement	56 741 771	-	-	-	56 741 771	57 375 452
Ressources pédagogiques	800 033	-	-	-	800 033	719 700
Affaires étudiantes	3 753 705	-	-	-	3 753 705	3 719 809
Administration	9 202 526	-	187 758	-	9 390 284	9 032 556
Ressources physiques	6 675 782	-	-	-	6 675 782	6 571 254
Projets spéciaux	3 254 568	304 297	-	-	3 558 865	4 045 868
Services associés (annexe 2)	1 648 014	-	1 163 610	(685 232)	2 126 392	1 858 337
	<b>82 076 399</b>	<b>304 297</b>	<b>1 351 368</b>	<b>(685 232)</b>	<b>83 046 832</b>	<b>83 322 976</b>
Autres						
Dons, bourses et aide financière	1 152 998	-	1 285 290	(727 795)	1 710 493	1 022 016
Mauvaises créances	130 656	-	-	-	130 656	60 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	182 280	-	-	-	182 280	171 360
Intérêts de la dette à long terme	-	611 468	-	-	611 468	658 262
Amortissement des immobilisations corporelles	-	7 612 517	-	-	7 612 517	8 316 977
	<b>1 465 934</b>	<b>8 223 985</b>	<b>1 285 290</b>	<b>(727 795)</b>	<b>10 247 414</b>	<b>10 228 615</b>
	<b>83 542 333</b>	<b>8 528 282</b>	<b>2 636 658</b>	<b>(1 413 027)</b>	<b>93 294 246</b>	<b>93 551 591</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	369 094	(409 292)	-	-	(40 198)	(358 588)
Recouvrement des avantages sociaux futurs (note 10)	64 000	-	-	-	64 000	113 000
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>433 094</b>	<b>(409 292)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 802</b>	<b>(245 588)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds  
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds de fonctionnement			Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2015 Total	2014 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Soldes de fonds (insuffisance) au début</b>	4 145 043	(2 750 000)	61 548	1 456 591	19 472 648	732	9 780 417	30 710 388	30 837 879
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	369 094	64 000	-	433 094	(409 292)	-	-	23 802	(245 588)
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	80 145	80 145	118 097
Transferts interfonds - Affectations d'origine interne de l'exercice courant (note 12)	12 440	-	(12 440)	-	-	-	-	-	-
Programme de renouvellement des bâtiments	(24 240)	-	-	(24 240)	24 240	-	-	-	-
<b>Soldes de fonds (insuffisance) à la fin</b>	<b>4 502 337</b>	<b>(2 686 000)</b>	<b>49 108</b>	<b>1 865 445</b>	<b>19 087 596</b>	<b>732</b>	<b>9 860 562</b>	<b>30 814 335</b>	<b>30 710 388</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État consolidé des gains et pertes de réévaluation  
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2015 Total	2014 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Gains (pertes) de réévaluation au début</b>	-	-	-	-	(2 140 312)	-	712 716	(1 427 596)	(2 390 092)
Gains non réalisés de l'exercice sur les instruments financiers	-	-	-	-	-	-	163 816	163 816	354 184
Gains (pertes) non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	(392 672)	-	-	(392 672)	608 312
<b>Gains (pertes) de réévaluation à la fin</b>	-	-	-	-	<b>(2 532 984)</b>	-	<b>876 532</b>	<b>(1 656 452)</b>	<b>(1 427 596)</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

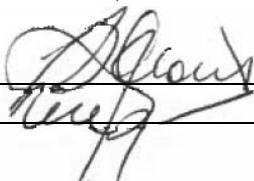
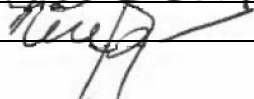
État consolidé de la situation financière

au 31 mars 2015

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2015 Total	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>						
Actif à court terme						
Encaisse (découvert)	12 717 639	(25 652)	848 158	-	13 540 145	10 740 507
Subventions à recevoir	4 355 542	-	-	-	4 355 542	6 088 111
Débiteurs (note 4)	3 881 516	120 131	32 150	-	4 033 797	4 856 741
À recevoir du Fonds d'immobilisations	485 451 *	-	-	-	-	-
Stocks	51 831	-	-	-	51 831	43 185
Frais payés d'avance	319 317	-	790	-	320 107	181 776
	21 811 296	94 479	881 098	-	22 301 422	21 910 320
Immobilisations corporelles (note 5)						
Subventions à recevoir	219 000	-	-	-	219 000	326 000
Autres montants à recevoir	-	300 000	-	-	300 000	405 000
Placements à long terme (note 6)	-	-	-	10 737 094	10 737 094	10 793 133
	22 030 296	112 973 581	881 098	10 737 094	146 136 618	150 535 824
<b>Passif</b>						
Passif à court terme						
Créditeurs et frais courus	6 072 230	-	173 748	-	6 245 978	6 402 787
Salaires et retenues exigibles	7 566 058	-	-	-	7 566 058	7 347 784
Apports reportés (note 7)	3 621 563	-	706 618	-	4 328 181	4 269 896
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	-	1 020 829	-	-	1 020 829	1 074 122
	17 259 851	1 020 829	880 366	-	19 161 046	19 094 589
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)						
Dû au Fonds de fonctionnement	-	83 565 496	-	-	83 565 496	87 192 787
Dette à long terme (note 9)	-	485 451 *	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 10)	-	11 347 193	-	-	11 347 193	11 889 656
	2 905 000	-	-	-	2 905 000	3 076 000
	20 164 851	96 418 969	880 366	-	116 978 735	121 253 032
Éventualités (note 14)						
<b>Soldes de fonds</b>						
Investis en immobilisations corporelles	-	18 708 250	-	-	18 708 250	19 117 542
Reçus à titre de dotation (note 11)	-	-	-	9 860 562	9 860 562	9 780 417
Affectés d'origine interne (note 12)	49 108	379 346	732	-	429 186	417 386
Non grevés d'affectations	1 816 337	-	-	-	1 816 337	1 395 043
	1 865 445	19 087 596	732	9 860 562	30 814 335	30 710 388
Gain (perte) de réévaluation cumulée						
	-	(2 532 984)	-	876 532	(1 656 452)	(1 427 596)
	1 865 445	16 554 612	732	10 737 094	29 157 883	29 282 792
	22 030 296	112 973 581	881 098	10 737 094	146 136 618	150 535 824

\* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état consolidé de la situation financière, car ils s'éliminent.

Au nom du Conseil,

 , administrateur  
 , administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

État consolidé des flux de trésorerie  
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Surplus (insuffisance) des produits sur les charges	23 802	(245 588)
Ajustement pour :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 297 239)	(5 718 191)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 612 517	8 316 977
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(171 000)	(362 000)
	<b>2 168 080</b>	<b>1 991 198</b>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	<b>3 432 136</b>	<b>2 200 568</b>
	<b>5 600 216</b>	<b>4 191 766</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 090 248)	(3 085 248)
	<b>(3 090 248)</b>	<b>(3 085 248)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Diminution des montants à recevoir à long terme	105 000	125 000
Acquisition de placements à long terme	(5 960 389)	(3 275 167)
Disposition de placements à long terme	6 180 244	4 158 521
	<b>324 855</b>	<b>1 008 354</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(1 253 627)	(993 615)
Émission de la dette à long terme	265 199	383 493
Diminution des subventions à recevoir	107 000	249 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	766 098	872 127
Apports reçus à titre de dotation	80 145	118 097
	<b>(35 185)</b>	<b>629 102</b>
Augmentation nette de l'encaisse	<b>2 799 638</b>	<b>2 743 974</b>
Encaisse au début de l'exercice	<b>10 740 507</b>	<b>7 996 533</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>13 540 145</b>	<b>10 740 507</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

### 1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (La Cité) est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### *Base de présentation*

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités de La Cité et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par La Cité.

#### *Comptabilité par fonds*

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujéti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état consolidé des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le Fonds assujéti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

#### *Produits*

Les subventions reçues du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Produits (suite)*

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de bien sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers consolidés.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés*

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

#### *Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement*

La Cité affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont encourues et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

#### *Association étudiante*

Les états financiers consolidés ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc., car La Cité n'exerce pas d'influence notable sur les activités de cette entité.

#### *Placements à long terme*

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Swap de taux d'intérêt*

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

#### *Autres instruments financiers*

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, débiteurs, intérêts à recevoir, autres montants à recevoir, créditeurs et frais courus, salaires et retenues exigibles et dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrat de location-acquisition	selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

### 3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du Ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans le bilan consolidé. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. (la "Fondation") sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle. La politique de placement de la Fondation, révisée le 23 juin 2014 par le Conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
<b>Actif</b>			
Encaisse et marché monétaire	nul	5	30
Titres à revenu fixe	30	60	84
Actions canadiennes de grande capitalisation	7	15	23
Actions américaines	5	10	15
Actions étrangères	3	7	11
Stratégies complémentaires	1	3	5

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

### 4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours +	2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	847 066	-	-	-	847 066
Gouvernement fédéral	1 121 688	171 542	7 407	115 911	1 416 548
Étudiants	(68 614)	(30 420)	333 527	299 180	533 673
Comptes-clients	1 179 135	36 645	9 289	11 441	1 236 510
	<b>3 079 275</b>	<b>177 767</b>	<b>350 223</b>	<b>426 532</b>	<b>4 033 797</b>
	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours +	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	632 089	-	-	32 408	664 497
Gouvernement fédéral	1 534 447	898 269	3 995	1 810	2 438 521
Étudiants	(251 884)	(22 872)	87 158	402 375	214 777
Comptes-clients	1 370 990	83 331	64 032	20 593	1 538 946
	<b>3 285 642</b>	<b>958 728</b>	<b>155 185</b>	<b>457 186</b>	<b>4 856 741</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

### 5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2014	Acquisitions	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398	-	-	14 214 398
Bâtiment - campus d'Ottawa	111 901 620	560 558	-	112 462 178
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	16 869 169	-	-	16 869 169
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 928 255	-	-	5 928 255
Améliorations locatives	1 280 001	-	-	1 280 001
Mobilier et équipement	34 193 145	1 086 980	-	35 280 125
Équipement informatique et logiciels	30 518 649	692 060	-	31 210 709
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Construction en cours	-	485 451	-	485 451
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 161 133	265 199	-	3 426 332
	<b>231 959 905</b>	<b>3 090 248</b>	<b>-</b>	<b>235 050 153</b>

	Solde au 31 mars 2014	Amortissement	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$
<b>Amortissement cumulé</b>				
Bâtiment - campus d'Ottawa	40 138 184	2 918 331	-	43 056 515
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	1 546 340	421 729	-	1 968 069
Résidence	3 809 307	316 356	-	4 125 663
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 392 817	292 265	-	5 685 082
Améliorations locatives	638 582	165 695	-	804 277
Mobilier et équipement	31 335 099	1 436 345	-	32 771 444
Équipement informatique et logiciels	29 059 853	1 233 114	-	30 292 967
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	2 293 020	828 682	-	3 121 702
	<b>114 858 534</b>	<b>7 612 517</b>	<b>-</b>	<b>122 471 051</b>
Valeur nette	<b>117 101 371</b>		<b>-</b>	<b>112 579 102</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

### 6. Placements

	2015		2014	
	Coût	Juste valeur et valeur comptable	Coût	Juste valeur et valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds de fonctionnement</b>				
Dépôts à terme (2014 - taux de 1,9 %)	-	-	300 000	300 000
<b>Total du Fonds de fonctionnement</b>	-	-	300 000	300 000
<b>Fonds de dotation</b>				
Encaisse	1 171 846	1 171 846	2 058 617	2 058 617
Dépôts à terme (2014 - taux variant de 1,15 % à 1,85 %)	-	-	247 053	247 053
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 5,75 % ajusté annuellement	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	3 314 196	3 365 304	3 073 356	3 086 885
Fonds d'obligations	2 109 262	2 188 194	1 293 712	1 338 781
Actions canadiennes	1 356 236	1 601 736	1 282 944	1 572 655
Fonds d'actions mondiales	1 584 577	2 060 509	905 908	1 227 758
Fonds de placements alternatifs	274 445	299 505	868 827	911 384
<b>Total du Fonds de dotation</b>	<b>9 860 562</b>	<b>10 737 094</b>	9 780 417	10 493 133
<b>Total des placements</b>	<b>9 860 562</b>	<b>10 737 094</b>	10 080 417	10 793 133

#### *Risque lié aux placements*

Les placements dans des instruments financiers placent La Cité face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêts et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions mondiales détenus par La Cité.

#### *Concentration du risque*

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements de La Cité se trouvent majoritairement en encaisse, dans des dépôts à terme, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'obligations, dans des actions canadiennes, dans des fonds d'actions canadiennes et dans des fonds d'actions mondiales.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

### 7. Apports reportés à court-terme

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 842 446	-	427 450	4 269 896	3 662 065
Apports reçus au cours de l'exercice	5 405 585	1 208 147	890 052	7 503 784	6 987 285
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(903 850)	-	(903 850)	(951 936)
Constatés à titre de revenus	(5 626 468)	(304 297)	(610 884)	(6 541 649)	(5 427 518)
Solde à la fin de l'exercice	3 621 563	-	706 618	4 328 181	4 269 896

### 8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	87 192 787	91 086 915
Apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	766 098	872 127
Transfert des apports reportés à court-terme	903 850	951 936
Constatés à titre de revenus	(5 297 239)	(5 718 191)
Solde à la fin de l'exercice	83 565 496	87 192 787



# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

### 9. Dette à long terme

	2015	2014
	\$	\$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % suite à l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$ capital et intérêts, échéant en août 2027	<b>8 508 334</b>	8 950 099
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07%. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit août 2027	<b>2 532 984</b>	2 140 312
Emprunt sur la résidence, 3,15 % remboursable par versements mensuels de 7 884 \$, capital et intérêt, échéant en octobre 2018	<b>339 032</b>	433 642
Divers contrats de location-acquisition, taux variant de nul % à 10 % remboursables par versements de capital et intérêts mensuels allant de 702 \$ à 9 735 \$, trimestriels de 5 985 \$ et annuels de 76 532 \$ avec échéances diverses d'août 2014 à août 2017	<b>987 672</b>	1 439 725
	<b>12 368 022</b>	12 963 778
Portion échéant à court-terme	<b>1 020 829</b>	1 074 122
	<b>11 347 193</b>	11 889 656

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2016	1 020 829
2017	1 002 065
2018	746 339
2019	618 027
2020	597 954
Exercices subséquents	5 849 824
	<b>9 835 038</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

### 10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

#### *Régime de retraite*

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, La Cité verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 4 816 264 \$ (4 781 921 \$ en 2014). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

#### *Autres régimes d'avantages sociaux*

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Au 31 mars 2015, le solde comptabilisé pour les autres régimes d'avantages sociaux est de 624 000 \$ (604 000 \$ en 2014). La Cité a comptabilisé une dépense de 20 000 \$ (un recouvrement de 29 000 \$ en 2014) pour ses autres régimes d'avantages sociaux.

#### *Congés de maladies monnayables*

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes de ces employés.

La Cité comptabilise une subvention à recevoir équivalente au passif. Au 31 mars 2015, le solde comptabilisé pour les congés de maladies monnayables est de 219 000 \$ (326 000 \$ en 2014).

#### *Congés de maladies non monnayables*

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes des employé(e)s.

Au 31 mars 2015, le solde comptabilisé pour les congés de maladies non monnayables est de 2 062 000 \$ (2 146 000 \$ en 2014). La Cité a comptabilisé un recouvrement de 84 000 \$ (un recouvrement de 84 000 \$ en 2014) pour ses congés de maladies non monnayables.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

### 10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2015	2014
Rendement sur les actifs	1,4 %	1,7 %
Taux d'escompte	1,60 %	2,70 %
Augmentation des coûts médicaux		
Hôpital	4,0 %	4,0 %
Médicaments	9,0 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034	9,0 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034
Autres coûts médicaux	4,0 %	4,0 %
Soins de la vue/auditifs	4,0 %	4,0 %
Augmentation de la prime médicale	7,5 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034	7,5 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,0 %	4,0 %
Taux de mortalité	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B
Taux de retraite	3,1 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée	7,0 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 40 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite le reste à 65 ans

Âge	Taux de retraite
65	35 %
66	17 %
67	17 %
68	17 %
69	30 %
70	100 %

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

### 11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par le Collège et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiant(e)s de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2015 Total	2014 Total
	Phase 1	Phase 2				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dons reçus entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015</b>						
Total des dons en argent	-	-	43 396	36 749	80 145	118 097
<b>Fonds de dotation</b>						
Solde au début	1 381 348	779 966	7 009 062	610 041	9 780 417	9 662 320
Apports reçus durant l'exercice	-	-	43 396	36 749	80 145	118 097
Solde à la fin de l'exercice	1 381 348	779 966	7 052 458	646 790	9 860 562	9 780 417
<b>Fonds disponibles pour des bourses</b>						
Solde au début de l'exercice	36 615	20 674	181 721	13 611	252 621	260 842
Revenus de placements	94 066	53 114	477 299	42 731	667 210	194 122
Bourses émises	(69 148)	(39 043)	(343 186)	(30 000)	(481 377)	(202 343)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice	61 533	34 745	315 834	26 342	438 454	252 621
Nombre de bénéficiaires	67	38	331	30	466	232
<b>Coûts des fonds affectés d'origine externe</b>						
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 442 881	814 711	7 368 292	673 132	10 299 016	10 033 038
<b>Juste valeur des fonds affectés d'origine externe</b>						
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 565 673	884 044	7 995 204	730 627	11 175 548	10 745 754

### 12. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2015	2014
	\$	\$
Subvention à recevoir	1 732 569	(2 122 866)
Débiteurs	822 944	(442 828)
Stocks	(8 646)	(14 690)
Frais payés d'avance	(138 331)	(1 714)
Créditeurs et frais courus	(156 809)	2 196 743
Salaires et retenues exigibles	218 274	965 019
Apports reportés	962 135	1 559 767
	3 432 136	2 139 431

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

### 13. Engagements

#### *Location d'immeubles*

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en novembre 2016.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2016	108 018
2017	8 436

#### *Location de photocopieurs*

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en juin 2020.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2016	368 460
2017	368 460
2018	368 460
2019	368 460
2020	92 115

Entente pour la réalisation d'une campagne majeure de financement. La Cité a conclu une entente de 179 500 \$ pour la réalisation d'une campagne majeure de financement. Les versements prévus pour cette entente, prenant fin en décembre 2015, seront de 56 500 \$ pour 2016. De plus, en vertu de cette entente, La Cité s'engage à fournir un budget de fonctionnement de 124 500 \$ pour l'ensemble de la campagne majeur.

### 14. Éventualités

#### *Marge de crédit*

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base, renégociable en août 2015; au 31 mars 2015, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2014).

#### *Montants octroyés en vertu d'ententes*

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

#### *Plaintes et griefs*

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

### 15. Instruments financiers

#### *Juste valeur*

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et frais courus, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des montants à recevoir n'est pas déterminable étant donné l'absence de modalités de remboursement.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant.
- Le placement dans les parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium est évalué au coût d'origine.
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

### 15. Instruments financiers (suite)

*Juste valeur (suite)*

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2015
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	14 711 991	-	-	14 711 991
Placements				
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	3 365 304	-	3 365 304
Fonds d'obligations	-	2 188 194	-	2 188 194
Actions canadiennes	-	1 601 736	-	1 601 736
Fonds d'actions mondiales	-	2 060 509	-	2 060 509
Fonds de placements alternatifs	-	299 505	-	299 505
<b>Total</b>	<b>14 711 991</b>	<b>9 565 248</b>	<b>-</b>	<b>24 277 239</b>

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2014
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	12 799 124	-	-	12 799 124
Placements				
Dépôts à terme	-	547 053	-	547 053
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	3 086 885	-	3 086 885
Fonds d'obligations	-	1 338 781	-	1 338 781
Actions canadiennes	-	1 572 655	-	1 572 655
Fonds d'actions mondiales	-	1 227 758	-	1 227 758
Fonds de placements alternatifs	-	911 384	-	911 384
<b>Total</b>	<b>12 799 124</b>	<b>8 734 516</b>	<b>-</b>	<b>21 533 640</b>

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2015
	\$	\$	\$	\$
<b>Dette à long terme et swap</b>	<b>-</b>	<b>12 368 022</b>	<b>-</b>	<b>12 368 022</b>

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2014
	\$	\$	\$	\$
<b>Dette à long terme et swap</b>	<b>-</b>	<b>12 963 778</b>	<b>-</b>	<b>12 963 778</b>

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondée sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que le Collège paie.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

### 15. Instruments financiers (suite)

#### *Risque de taux d'intérêt*

Les risques de taux d'intérêts auxquels les bénéficiaires de La Cité sont exposés, surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêts. La Cité est exposée à des risques au taux d'intérêts de ses placements et de sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme via un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation au taux d'intérêts du marché n'aura aucun impact sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2015, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 111 099 \$ (65 900 \$ en 2014). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité. Au 31 mars 2015, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 495 943 \$ (436 200 \$ en 2014).

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

#### *Risque de crédit*

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

#### *Risque de liquidité*

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

#### *Risque de prix*

Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2015, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 307 497 \$ (252 500 \$ en 2014); inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 307 497 \$ (252 500 \$ en 2014). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.



# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Subventions - Annexe 1  
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	2015 Total	2014 Total
	\$	\$	\$	\$
Subventions				
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
Fonctionnement	39 624 124	1 716 552	41 340 676	41 304 774
Impôts fonciers	320 325	-	320 325	326 025
Service d'emplois d'été	384 414	-	384 414	327 557
Service emploi	3 273 322	-	3 273 322	2 496 425
Alphabétisation et formation de base	1 171 884	-	1 171 884	1 175 338
Apprentissage et projets spéciaux	2 330 623	-	2 330 623	2 190 523
Aide financière	360 401	-	360 401	92 764
Autres	1 590 328	-	1 590 328	2 556 811
	<b>49 055 421</b>	<b>1 716 552</b>	<b>50 771 973</b>	50 470 217
Autres sources	1 622 086	-	1 622 086	1 977 743
	<b>50 677 507</b>	<b>1 716 552</b>	<b>52 394 059</b>	52 447 960

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Services associés - Annexe 2  
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Magasin scolaire	Services alimentaires	Résidence	Stationnements et services complémentaires	2015 Total	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Activités d'opérations</b>						
Chiffre d'affaires	-	-	2 124 695	1 780 138	3 904 833	4 126 640
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 105 199)	-	(1 105 199)	(1 112 224)
	-	-	1 019 496	1 780 138	2 799 634	3 014 416
Frais d'exploitation	-	-	1 383 109	535 332	1 918 441	1 738 005
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges des activités d'opérations</b>	-	-	(363 613)	1 244 806	881 193	1 276 411
<b>Activités d'impartition</b>						
Royautés	72 378	89 369	-	-	161 747	190 144
Facturation de services	-	-	-	132 951	132 951	115 035
	72 378	89 369	-	132 951	294 698	305 179
Frais d'exploitation	-	84 727	-	123 224	207 951	120 332
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges des activités d'impartitions</b>	72 378	4 642	-	9 727	86 747	184 847
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	72 378	4 642	(363 613)	1 254 533	967 940	1 461 258